



## AVIS AUX HABITANTS

**Prise en charge des animaux trouvés errants ou en état de divagation,  
capturés sur le territoire communal.**

**Vu l'arrêté municipal n°02/2014 du 4 février 2014 relatif à la capture et à la prise en charge des animaux errants en état de divagation**

**Le Maire de la commune de Bouzy informe la population que deux campagnes de capture des chats errants ou en état de divagation auront lieu dans les lieux suivants :**

- Rue Jeanne d'Arc
- Chemin Rural dit des Ramoniers
- Lieu-dit « les corvées »

**Ces campagnes se dérouleront du 9 au 11 avril inclus et du 16 au 18 avril inclus, selon les modalités fixées par l'arrêté municipal du 4 février 2014 (n°02/2014) relatif à la capture et à la prise en charge des animaux errants ou en état de divagation.**

**Dans le cas où les animaux sont identifiés par tatouage ou tout autre procédé conforme aux dispositions en vigueur, ceux-ci seront restitués à leurs propriétaires.**

**Les propriétaires de chats sont donc invités à vérifier qu'ils ont bien procédé à l'identification de leur animal.**

**Fait à Bouzy, le 02 avril 2014  
Rachel PAILLARD  
Maire de Bouzy**